

Thomas NACRIER

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

Numéro	25
Objet	ASSAINISSEMENT - CONVENTION D'ADMISSION DES MATIERES DE VIDANGE ET PRODUITS DE CURAGE A LA STATION D'EPURATION DE BARBEREY SAINT SULPICE - CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT
Rapporteur	Jack HIRTZIG

Date de convocation et d'affichage : 01 juillet 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h42.

Nombre de membres

- En exercice : 135
- Présents : 104
- Votants¹ : 123
- Quorum : 68

Présents : ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BEURY Loëtitia, BILLET André, BLANCHON David, BLASSON Christian, BOISSEAU Dominique, BRET Marc, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CASTEX Jean-Marie, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHAMPAGNE Bernard, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COCHET Jean-Michel, CORNEVIN Jean-Pierre, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUH Fadî, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DESROUSSEAUX Pascal, DRAGON Jean-Luc, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, FRAENKEL Stéphanie, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOJJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GROSJEAN Patrick, GUILLAUMET Virginie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIMEUR Aïcha, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUBINOIS Alain, HUP Carole, JOUAULT Gervaise, LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LE CORRE Marie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELAND Carole, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MENNETRIER Nicolas, MOSER Alain, OUADAH Karima, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, RAGUIN Jacky, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SAINTON Michel, SAUVAGE Philippe, SEBEYRAN Marc, SOMSOIS Hervé, THIEBAUX Christelle, THOMAS Christine, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

Représentés : BLASCO Thierry par CORNUMAND Agnès, FRAPIN David par FLINOIS Philippe, JOLLIOT Marie-France à BAZIN Etienne, NINOREILLE Francine par GROUX Benoît.

Excusés et ont donné pouvoir : BECARD Francis à BAROIN François, BLANCHARD Dominique à BILLET André, CHOMAT Christophe à MAGLOIRE Arnaud, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, DRIAT Boris à SAUVAGE Philippe, DUSACQ Maxime à DELAITRE Guy, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GAURIER Claude à GARNERIN David, GONCALVES José à SEBEYRAN Marc, KIEHN Patricia à HENNEQUIN Virgil, MARTINOT Bruno à DUCHÊNE Annie, MEIRHAEGHE Sonia à Guy DELAITRE, MONTAGNE Jean-Jacques à GARNERIN David, NONCIAUX-GRADOS Véronique à LANOUX Claudie, PAUWELS Cécile à Sylviane BETTINGER, QUINTART Sylvie à LEDOUBLE Catherine, RAYMOND Arnaud à MAGLOIRE Arnaud, TRESSOU Marie-Hélène à GUNDALL Philippe, VIARDOT Gaëlle à BOISSEAU Dominique.

Excusés : BOUDADI Rachida, DENIS Valéry, FARINE Bruno, GACHOWSKI Jacques, GAURIER Marlène, PETIT Christine, RICHARD Sophie, RICHARD Vincent, SERRA Frédéric, SIMON Éric, THIENOT Régis, VAN DE ROSTYNE Alain.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
123	0	123	0	0

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.

¹ Présents + pouvoirs – non-participation

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 JUILLET 2022

ASSAINISSEMENT
CONVENTION D'ADMISSION DES MATIERES DE VIDANGE ET PRODUITS DE CURAGE A LA
STATION D'EPURATION DE BARBEREY SAINT SULPICE
CONVENTION SPECIALE DE DEVERSEMENT DES EAUX INDUSTRIELLES
AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT

Annexes :

- Convention-type d'admission des matières de vidanges et produits de curage
- Convention-type de déversement des eaux industrielles au réseau d'assainissement

Exposé :**1- Convention d'admission des matières de vidanges et produits de curage à la station d'épuration de Barberey Saint Sulpice**

Dans le cadre de l'exercice de la compétence Assainissement, Troyes Champagne Métropole permet aux sociétés qui en font la demande de déverser les matières de vidanges (boues de fosses septiques, partie liquide du curage des réseaux d'assainissement et pluviales) et déchets provenant du curage des réseaux (partie solide) et des produits de dessablage, à la station d'épuration de Barberey Saint Sulpice.

Dans ce cadre, il leur est proposé de signer une convention d'une durée de 4 ans définissant les modalités techniques, administratives et financières d'admission de ces produits à la station d'épuration. Des tarifs sont fixés annuellement pour ces prestations. Pour mémoire, les tarifs applicables en 2022 sont les suivants :

- Matières de vidanges et lixiviats : 21 € HT/tonne
- Matières de curage : 63 € HT/tonne.

2- Convention spéciale de déversement des eaux industrielles au réseau d'assainissement

Par ailleurs, s'agissant du déversement par certains industriels, des eaux industrielles au réseau d'assainissement, un précédent modèle de conventions spéciales de déversement avait été adopté par délibération n°20 du 21 décembre 2017.

Or, il convient également d'actualiser ce modèle et à ce titre, est annexé un modèle de convention spéciale de déversement des eaux industrielles, à conclure, entre les industriels concernés et la régie d'assainissement de Troyes Champagne Métropole.

Décision :

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions d'admission des matières de vidanges et produits de curage à la station d'épuration de Barberey Saint Sulpice, à conclure entre les sociétés en faisant la demande et la régie d'assainissement de Troyes Champagne Métropole, selon le modèle joint en annexe ;**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions spéciales de déversement des eaux industrielles, à conclure entre les industriels et la régie d'assainissement de Troyes Champagne Métropole, selon le modèle joint en annexe.**